



Dossier de renseignements

- Page 2 - Comment apprendre à piloter
5 - Estimation des prix des différents brevets
6 - Modalités d'inscription
7 - Liste des médecins agréés
8 - Numéros de téléphone utiles

Site internet : www.aeroclubandernos.com

COMMENT APPRENDRE A PILOTER

Le but essentiel d'un aéro-club est de former des pilotes puis, à l'issue de leur formation, de mettre à leur disposition des avions d'entraînement ou de voyage.

La démarche

L'aéroclub assure la formation pour deux types de brevets : le PPL (Private Pilot Licence) et le BB (Brevet de Base). Pour ces deux brevets la démarche est sensiblement la même.

La démarche type se caractérise par les étapes suivantes : première visite au club avec éventuellement un baptême ou un vol d'initiation, l'inscription au club, les premières leçons en vol, les cours théoriques et les examens.

Le premier pas

Le premier pas pour piloter est de passer à l'aéroclub, au cours de cette visite un membre vous présentera le déroulement de la formation. Suite à cette présentation vous pouvez prendre rendez-vous pour un baptême de l'air ou même un premier vol avec un instructeur (vol d'initiation).

Maintenant il ne vous reste plus qu'à remplir les formalités administratives. Tout d'abord l'adhésion à l'aéroclub ainsi qu'à la Fédération Française aéronautique. Ensuite il faudra acheter le carnet de vol, un livret de progression et enfin le manuel du pilote privé qui contient les informations théoriques nécessaires à l'obtention du PPL. Enfin il faudra prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé aéronautique afin de passer une visite médicale.

Les leçons en vol

Il est maintenant tant de prendre les premières leçons en vols. Les leçons débutent par un briefing où l'instructeur explique les points qui seront abordés pendant le vol. Les premiers vols ont pour but de prendre en main l'avion, on apprend donc comment monter, descendre, tourner puis progressivement la difficulté augmente il faut apprendre à atterrir. Une fois que ces leçons sont maîtrisées vient le moment le plus marquant de la formation : le lâché. C'est un vol où l'instructeur descend de l'avion et laisse l'élève pilote réaliser seul un tour de piste (une décollage suivi d'un circuit pour se poser). Ensuite viennent les vols de navigation, puis les navigations seul à bord. Et enfin vous êtes prêt pour passer le test final.

Les cours théoriques

La pratique c'est essentiel, mais la théorie ... aussi. Les cours théoriques ont lieu souvent en week-end au club, quand la météo est mauvaise par exemple. Chaque leçon aborde un thème qu'il est important de connaître. Les cours théoriques sont gratuits et ouverts à tous les membres du club.

Une grosse partie de la théorie est aussi dispensée lors de briefing long, avec votre instructeur, avant ou après une leçon en vol.

Les examens

Il y a deux types d'examens : le théorique et le pratique. L'examen théorique est un QCM d'un certain nombre de questions qu'il faut passer avant l'examen pratique. Une fois le théorique en poche, il faut passer l'examen pratique en vol avec un examinateur. Il s'agit d'un vol pendant lequel vous devrez démontrer tout ce que vous savez faire en toute sécurité.

La suite...

Une fois déclaré apte, vous pourrez voler dans le cadre de la licence ou du brevet. Cela suffit à certaines personnes, d'autres veulent aller plus loin : qualifications sur d'autres machines, vol de nuit, rallye aérien, voltige, vol aux instruments...

LE BREVET DE BASE

Le Brevet de base est le premier niveau de formation du pilote, accessible aux jeunes dès 15 ans. Il vous permet de voler seul à bord de l'avion sur lequel vous avez été formé, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome, hors des espaces contrôlés ou réglementés.

Des autorisations additionnelles telles que celle d'emport de passagers, d'évolution en zone contrôlée, atterrissage sur un aérodrome extérieur peuvent être délivrées par l'instructeur lorsqu'un niveau d'expérience seul à bord est atteint.

Les conditions d'obtention sont :

- Totaliser au moins 6 heures de vol en double commande et 4 heures de vol seul à bord ainsi que 20 atterrissages seul à bord.
- Avoir 15 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet.
- Subir avec succès les examens théoriques, pratiques et radio prévus par arrêtés.
- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé aéronautique.

Programme de formation :

Pendant cette formation, votre instructeur sera chargé de votre progression et vous accompagnera pendant toute la durée de votre apprentissage. Les séances seront programmées en fonction de vos disponibilités, de celles de l'instructeur et de celles du matériel.

Vous alternerez :

- Des séances de cours théoriques (gratuites et illimitées).
- Les leçons de vol en double commande.
- Le premier lâché en solo pour des tours de pistes.
- Les vols en solo et en double commande.

LE PPL (Licence de Pilote Privé) :

Après votre brevet de base, à partir de 17 ans, vous pouvez obtenir la licence de pilote privé (PPL) qui permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

Les conditions d'obtention sont :

- Totaliser au minimum 45 heures de vol, dont au moins : 25 heures de double commande, 10 heures de vol en solo supervisé avec 5 heures en navigation et un vol de plus de 150Nm (~270 km) avec deux atterrissages sur deux aérodromes différents.
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence.
- Subir avec succès les examens théorique et pratique prévus par arrêtés.
- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé aéronautique.

Programme de formation :

Pendant cette formation, votre instructeur sera chargé de votre progression et vous accompagnera pendant toute la durée de votre apprentissage. Les séances seront programmées en fonction de vos disponibilités, de celles de l'instructeur et de celles du matériel.

Vous alternerez :

- Des séances de cours théoriques (gratuites et illimitées).
- Les leçons de vol en double commande.
- Le premier lâché en solo pour des tours de pistes.
- Les vols de navigation en double commande.
- Les premières navigations en solo vers les terrains voisins.

La qualification est valable 2 ans, elle se renouvelle en justifiant d'un minimum d'expérience (12h dans les 12 derniers mois) et un vol d'une heure avec un instructeur.

Les cours théoriques

Les cours théoriques sont dispensés en partie lors des briefings avec l'instructeur, avant les vols, mais aussi sur demande des élèves. Le but est de préparer l'examen théorique du PPL qui est un QCM. Ce QCM est divisé en 5 modules qui portent sur les connaissances principales à avoir pour passer son PPL (par exemple réglementation, mécanique du vol ...). Il faut alors convenir avec l'instructeur de dates pour voir les différents points à étudier.

Ces cours sont gratuits et représentent une partie entière de la formation, il faut donc s'investir autant dans la théorie que dans la pratique.

Et après ?

Une fois le PPL en poche plusieurs possibilités s'offrent à vous pour vous perfectionner.

Tout d'abord au sein de l'aéroclub vous pouvez vous initier au rallye aérien. Le rallye aérien a pour but d'effectuer une navigation le plus précisément possible tout en trouvant l'emplacement où ont été prises des photos qui sont remises au décollage.

Vous pouvez aussi faire du vol de nuit (mais pas à Andernos) et donc redécouvrir la terre vu du ciel seulement éclairée par la lune.

NOTA pour les élèves de moins de 21 ans

- Cotisation annuelle réduite
- Prix des heures de vols réduits pendant la formation
- Bourses pouvant être accordées par la FFA à chaque étape réussie (lâché, BB, PPL(A) ...)

ESTIMATION DE PRIX DES DIFFERENTS BREVETS ET LICENCES

1- BREVET DE BASE (BB)

Jusqu'à l'obtention du brevet de base, l'élève paiera le tarif double-commande pour toutes les heures effectuées, le vol solo restant systématiquement supervisé par l'instructeur

Le BB se passe environ en 25 heures de vol (4 heures solo minimum).

Coût approximatif du BB (C 150) : **3 000 €**

2- LICENCE DE PILOTE PRIVE AVION (PPL(A))

La licence de pilote privé se passe à environ 50 heures de vol (45 h mini), soit les heures du BB + 15 H en perfectionnement et navigation en double-commande + environ 10 H en solo.

Coût approximatif du PPL(A) : Coût du BB + 15h de double cde + 10h de solo = **5 700 €**

Ce calcul n'est donné qu'à titre indicatif et ne constitue en aucun cas un forfait.

Nota : l'élève qui choisit l'option PPL(A) passera le BB dans son cursus de formation.

3- PRIX DES HEURES DE VOL

Jodel D128: en solo : 75 € l'heure, en double commande : 100 € l'heure

Cessna 150: en solo : 97 € l'heure, en double commande : 122 € l'heure

Tecnam: en solo : 102 € l'heure, en double commande : 127 € l'heure

DR 400/120 : en solo : 111 € l'heure, en double commande : 136 € l'heure

Jabiru J 400 : en solo : 104 € l'heure, en double commande : 129 € l'heure

DR 400/140B : en solo : 135 € l'heure, en double commande : 159 € l'heure

MCR4S : en solo : 117 € l'heure, en double commande : 142 € l'heure

NOTA pour les élèves de moins de 21 ans

- Cotisation annuelle réduite
- Bourses pouvant être accordées par la FNA à chaque étape réussie (lâché, BB, PPL(A) ...)

MODALITES D'INSCRIPTION

1 - INSCRIPTION ELEVE PILOTE

- Cotisation (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10)
 - 70 € pour les moins de 21 ans (au 1^{er} janvier de l'année concernée)
 - 130 € pour les + de 21 ans
- Avance sur compte vol : 230 €
- Carnet de vol : 15 € (disponible au Club)
- Manuel du Pilote Privé d'Avion 70 € environ (librairie Mollat - Bordeaux) ou CD Lilienthal 75 € + 5€ de port **(1)**
- Licence FFA (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10) :
 - 66 € sans le journal « Info Pilote »
 - 101 € avec « Info Pilote »
- Deux photos d'identité
- Photocopie recto-verso carte d'identité
- Certificat médical délivré par un médecin agréé (voir liste page 7)
- Fiche d'inscription remplie
- Feuille d'acceptation des statuts et règlement intérieur signée
- **Autorisation parentale pour les mineurs**

2 - INSCRIPTION PILOTE DEJA BREVETE

- Cotisation (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10) :
 - 70 € pour les moins de 21 ans (au 1^{er} janvier de l'année concernée)
 - 130 € pour les + de 21 ans
- Avance sur compte vol : 230 €
- Licence FFA (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10) :
 - 66 € sans le journal « Info Pilote »
 - 101 € avec « Info Pilote »(sauf si déjà prise dans un autre aéro-club)
- Deux photos d'identité
- Photocopie recto-verso carte d'identité
- Photocopie de la licence et du certificat médical en état de validité
- Fiche d'inscription remplie
- Feuille d'acceptation des statuts et règlement intérieur signée
- **Autorisation parentale pour les mineurs**

(1) Adresse de commande du CD Lilienthal :
Jean MERMOZ Formation PN
Lilienthal
43, rue de la grosse pierre – SILIC 444
94593 RUNGIS CEDEX

LISTE DES MEDECINS AGREES AERONAUTIQUE EN GIRONDE

Eric NUYTS	5, place Saint Germain	33640	Arsac	05.57.88.84.00
Dominique BINET	18, avenue du Général de Gaulle	33290	Blanquefort	05.56.95.07.34
Stéphane CHAPENOIRE	Clinique Tourny 54, rue Huguerie	33000	Bordeaux	05.56.51.03.33
Pierre-Etienne BERTRAN	CEMPN-HIA Robert Picqué BP 28	33998	Bordeaux Armées	05.56.80.19.89
Philippe CHEMIN	41 Avenue St Amant	33200	Bordeaux Caudéran	05 56 02 06 06
Guy SAGARDOY	1, rue Lagraveyre	33200	Bordeaux Caudéran	05.56.12.01.11
Philippe PETIT	Université Victor Segalen bat 02 146 rue léo Saignat	33023	Bordeaux Cedex	05.56.51.80.14
Pierre VAIDA	73, rue du tondu	33076	Bordeaux Cedex	05.56.79.55.86
Christophe SUREAU	45, Le Bourg	33390	Cartelègue	05.57.64.53.66
Philippe GUIGUET	Service médical 50120 BA 120	33164	Cazaux	05.56.22.99.15
Jérôme BANCAREL	Service médical 50120 BA 120	33164	Cazaux	05.57.15.54.17
Hervé PETRIAT	Service médical 50120 BA 120	33164	Cazaux	05.57.15.52.32
Khosrow BANAYAN	134, avenue du médoc	33320	Eysines	05.56.57.63.12
Jean COLLIN	26, place Thiers	33260	La Teste	05.56.54.42.86
Daniel CAVASINO	292, rue de Tivoli	33110	Le Bouscat	05.56.02.15.60
Jean-François DECOURCELLE	19, avenue de l'Océan	33680	Le Porge	05.56.26.53.21
Loïc BAHEZRE-LANLAY	7, boulevard de l'Océan	33115	Le Pyla sur mer	05.56.54.03.22
Noël CARDE	C.H. de Libourne BP 199	33505	Libourne Cedex	05.57.55.34.62
Maria-Lisette SARDINHA	1, rue du prof. jean Auriac	33310	Lormont	05.56.06.39.54
Denis BASSELERIE	Ctre imagerie médicale des 4 Pavillons	33310	Lormont	05.56.38.22.20
Gérard CINA	3, rue Camille Pissaro	33700	Mérignac	05.57.47.35.90
Gérard DELASSUS	14, rue Richard Wagner	33700	Mérignac	05.56.47.16.40
Gilles GELLE	92, rue Joliot Curie Bat B2	33700	Mérignac	05.56.97.58.66
Jean-Paul LACOMBE	Service médical de la DAC.SO BP 116	33704	Mérignac cedex	05.57.92.84.71
André MAZZINI	4, rue du Pradina BP 97	33250	Pauillac	05.56.59.03.27
Bertrand GILLET	18, place Gambetta	33720	Podensac	05.56.27.18.44
Jean-Louis PINAUD	Médecine prévention 11 BSMAT BP 14	33870	Vayres	05.57.55.66.92
Gérard DELAITRE	74, rue Pierre Curie	33140	Villenave d'ornon	05.56.75.85.75

09/04/2011

NUMEROS DE TELEPHONE ET ADRESSES UTILES

AEROCLUB D'ANDERNOS

AERO CLUB	Route de Bordeaux 33510 ANDERNOS-LES-BAINS	05 56 82 18 77 (répondeur) 05 56 82 34 97 (fax)	
PRESIDENT	GEROMBOUX Robert	06 48 27 71 24 05 56 82 40 03	Mail : president@aeroclubandernos.com
VICE PRESIDENT	LABOUYRIE Patrick	06 30 07 51 26	Mail : vice_president@aeroclubandernos.com
SECRETAIRE GENERAL	ROUSSEAU Jean-Michel	06 77 82 61 44 05 56 34 86 53	Mail : secretaire_general@aeroclubandernos.com
SECRETAIRE Adjoint	BAREILLE Laurent	06 22 18 30 61	Mail : secretaire_adjoint@aeroclubandernos.com
TRESORIER	SCHERER Jean	06 26 13 58 57	Mail : tresorier@aeroclubandernos.com
TRESORIER Adjoint	MOULY Daniel	06 13 97 15 94	Mail : tresorier_adjoint@aeroclubandernos.com

MEMBRES CONSEIL ADMINISTRATION :

BIENVENU Jacques	06 71 49 97 75	Mail : jacques.bienvenu@aeroclubandernos.com
COLIN Didier	06 67 15 49 20	Mail : didier.colin@aeroclubandernos.com
DUPUCH Kevin	06 61 45 70 31	Mail : kevin.dupuch@aeroclubandernos.com

INSTRUCTEURS :

Chef pilote

BIENVENU Jacques	06 71 49 97 75	Mail : jacques.bienvenu@aeroclubandernos.com
DUPUCH Kevin	06 61 45 70 31	Mail : kevin.dupuch@aeroclubandernos.com
BRUNET Eric	06 15 96 19 19	Mail : eric.brunet@aeroclubandernos.com
COURTADE Marine	06 84 19 23 27	Mail : marine.courtade@aeroclubandernos.com
AUDAG J. Christophe	06 08 84 96 95	Mail : jean-christophe.audag@aeroclubandernos.com
COMBEAU Patrick	06 12 58 53 71	Mail : patrick.combeau@aeroclubandernos.com
BESANGER Daniel	06 30 57 75 68	Mail : daniel.besanger@aeroclubandernos.com
MARCHAND Anthony	06 73 49 08 32	Mail : anthony.marchand@aeroclubandernos.com
PELTREAU Nicolas	06 27 76 22 40	Mail : nicolas.peltreau@aeroclubandernos.com
FIEVET Eric	06 88 28 25 58	Mail : eric.fievet@aeroclubandernos.com
BACLIN Florian	06 73 34 07 91	Mail : florian.baclin@aeroclubandernos.com
DELBREL Martial	06 73 21 64 85	Mail : martial.delbrel@aeroclubandernos.com
OTAL Steven	06 50 32 58 66	Mail : steven.otal@aeroclubandernos.com
ROSSET Guillaume	06 70 09 12 05	Mail : guillaume.rosset@aeroclubandernos.com
ROZAIN Stéphane		Mail : stephane.rozain@aeroclubandernos.com

RESPONSABLE TECHNIQUE :

SOCASAU Pierre	06 27 42 79 82 05 56 03 71 58 (Atelier)	Mail : pierre.socasau@aeroclubandernos.com
-----------------------	--	---

AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC

Bureau de piste 05 57 92 60 84 fax : 05 57 92 83 34

DSAC/SO (Ex.District) BP 70116 33704 MERIGNAC Cedex 05 57 92 83 07

M. DEALESSANDRI (Chef Division T.A. et aviation Générale)	05 57 92 82 81
M. HUMEAU (Chef de la Subdivision Aviation Légère)	05 57 92 82 99
M. PORCHERON (Chef de la Subdivision Travail Aérien)	05 57 92 82 87
M. MORVAN (Renouvellement licences et examens privés)	05 57 92 83 00
Licences (Renouvellement licences et examens privés)	05 57 92 83 01
M. LARROUDE (Pilote Inspecteur)	05 57 92 83 03

Brigade de Gendarmerie des Transport Aériens 05 57 92 81 30

METEO

Aérofax	05 61 07 84 85 (+ N° FFA)
Répondeur	08 36 68 10 13
TAF / METAR	3615 METAR
PREVISIONNISTE	08 99 70 12 15